DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011

AUSTROFLAMM

Uno Xtra Type 1 / Type 2

1. DOP n°	KO 0027
2. Type	Poêle à bois
3. Usage prévu	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction	3

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	1721/DBI F 25/07/1196
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-1:2022
Portance (kg)	70/70
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles – distance sous l'appareil dB [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – distance frontale au sol dF [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – distance au plafond dC [mm]	750/750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – distance au mur arrière dR [mm]	300/300
Distance minimale par rapport aux matières combustibles – distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	150/150
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	150/150
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1100/1100
Type et épaisseur de l'isolant thermique	-/-
CO à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤1500/1076
NOx à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤200/106
OGC à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤120/74
Poussières (PM) à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm³]	≤40/23
CO à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-
NOx à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-
OGC à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011

AUSTROFLAMM

Uno Xtra Type 1 / Type 2

1. DOP n°	KO 0027
2. Type	Poêle à bois
3. Usage prévu	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction	3

Poussières (PM) à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm³]	-/-
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	295/295
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	12/12
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	7,7/7,7
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	-/-
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	-/-
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	-/-
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G/T400 G
Puissance calorifique nominale – pièce [kW]	7,0/7,0
Puissance calorifique nominale – eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	78/78
Puissance calorifique à charge partielle – pièce [kW]	-/-
Puissance calorifique à charge partielle – eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	-/-
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	68/68
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	103/103
Classe d'efficacité énergétique	A/A
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	-/-
Durabilité écologique	NPD/NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 15/10/2025

Andreas Schönfeld
Gérant